

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 20-469-1935 promulguant dans la colonie le décret du 9 novembre 1935 relatif à la réglementation du mouillage de navires dans la rade de Djibouti.

n° 20-469-1935

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
7 décembre 1935

Numéro JO  
n° 469 du 31/12/1935

Date du numéro  
31 décembre 1935

### VISAS

Le Gouverneur de In Côte française des Somalie et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 9 novembre 1933 relatif à la réglementation du mouillage des navires dans la rade de Djibouti, inséré au Journal officiel de la République française du 14 novembre 1935,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 9 novembre 1935 susvisé, relatif à la réglementation du mouillage des navires dans la rade de Djibouti. Art, 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

**SILVESTRE.**